L'utilisation de la série « Palmiers » comme timbre-taxe

par Thomas Lindekens

D'autres pénuries de timbres se sont produites entre 1944 et 1948, mais cette fois pour les timbres-taxes obligeant certains bureaux à taxer avec des timbres ordinaires, ce qui n'est pas normal comme le prouve l'arrêté d'émission de la série en cours pendant cette période :

Arrêté: 27 décembre 1941 de la série "Palmiers et sujets divers"

Art. 3 : Ces timbres sont admis pour l'affranchissement des correspondances concurremment avec les valeurs postales actuellement en cours.

Période de validité : 23 mai 1942 au 31 décembre 1952

De nouveaux timbres-taxes furent émis le 30 juin 1943 ; dès lors il est étonnant que certains bureaux soient en pénuries de timbres taxes moins d'un an plus tard.



Mais cette série de timbres-taxes a subi plusieurs tirages différents (2 au Congo & 3 au R.-U.) au cours de sa période d'utilisation et on ne sait pas combien de commandes consécutives. Cette succession de réimpressions peut prouver qu'il existait à cette époque une pénurie de timbre-taxes.

Ces nouveaux timbres-taxes sont très difficiles à trouver sur lettre durant la période de 1943 à 1946, on les rencontres plus fréquemment sur documents après 1947.

La série palmiers et sujets divers sortie en mai 1942 possède 41 valeurs différentes allant du 5c. au 100fr. avec d'énorme quantité de tirages. Ces deux éléments ont pu inciter certains bureaux de postes à utiliser ces timbres au détriment des timbres-taxes.

Il semblerait que chaque bureau appliquait la taxation à sa sauce, ce qui donne un chapitre de l'histoire postale du Congo-Belge très intéressant à étudier avec une multitude de combinaisons possible.

J'ai pu distinguer plusieurs méthodes différentes de taxation avec les timbres "Palmiers et sujets divers":

- Griffe "T" congolais sur l'enveloppe et pas sur les timbres
- Griffe "T" congolais sur l'enveloppe et sur les timbres
- Griffe "T" congolais uniquement sur les timbres
- Aucune marque de Taxation
- etc ...

Les Congolâtres

Lettre partie de Reigate&Redhill/Surrey/Royaume-Unis le 26 juillet 1945 à destination de Léopoldville où elle parvint le 12 septembre. Censure anglaise "OPENED BY EXAMINER 790 P.C.90" apposée au départ.

Cachet taxe anglais "T" + "8" au crayon.

La lettre fut taxée à Léopoldville le 17 septembre 1945.

Affranchissement pour la Taxe:

- 1 fr. palmiers brun foncé et noir
 prédominance néerlandaise
- 5c. palmiers bande de 4 rouge bilingue

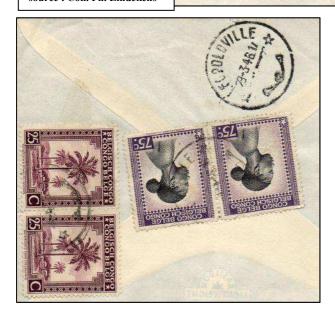
La griffe "T" (pour TAXE) ici n'a pas été appliquée sur le timbre.







source : Coll. Ph. Lindekens



Lettre partie d'Usumbura le 26 mars 1946 à destination de Léopoldville où elle parvint le 29 mars 1946.

Tarif: valable du 1-12-1940 au 31-3-1950

• Lettres jusqu'à 10 gr par échelon supplémentaire de 10 gr: 2.50fr.

Affranchissement: (manque 1.00fr.)

75c. - palmiers - 2x - violet foncé et noir
- Ruanda-Urundi

La lettre fut taxée à Léopoldville, au double de ce qu'il manquait (manque 1.00fr. donc taxation à 2.00fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

- 75c. palmiers paire horizontale violet foncé et noir - prédominance française
- 25c. palmiers paire horizontale lilas
 prédominance néerlandaise

La griffe "T" n'a pas été appliquée sur le timbre. Mais sur l'enveloppe

Les Congolâtres





source : Coll. Th. Lindekens

Lettre partie d'Elisabethville le 2 avril 1946 à destination de Jadotville où elle parvint le 4 avril 1946.

Tarif: valable du 1-12-1940 au 31-3-1950

• Lettres jusqu'à 10 gr par échelon supplémentaire de 10 gr: <u>2.50fr.</u>

Affranchissement: (manque 1.00fr.)

• 50c. - palmiers - bande de 3 - vert - prédominance néerlandaise

La lettre fut taxée à l'arrivée à Jadotville le 3 avril, au double de ce qu'il manquait (manque 1.00fr. donc taxation à 2.00fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

- 20c. palmiers bleu prédominance néerlandaise + griffe "T" sur le timbre.
- 60c. palmiers bande de 3 brun prédominance néerlandaise + griffe "T" sur le timbre.





Lettre partie de Lisala le 10 septembre 1946 à destination de Monkoto où elle parvint le 11 septembre.

Tarif: valable du 1-8-1946 au 1-4-1950

Lettres échangées entre indigènes résidant au Congo belge, jusqu'à 10 gr par échelon supplémentaire de 10 gr: 1.25fr.

Affranchissement: (manque 0.75fr.)

• 50c. - palmiers - vert - prédominance néerlandaise

La lettre fut taxée à Monkoto le 11 septembre, au double de ce qu'il manquait (manque 0.75fr. donc taxation à 1.50fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

- 50c. palmiers vert prédominance française + griffe
 "T" sur le timbre.
- 1fr. palmiers -brun foncé et noir - prédominance néerlandaise + griffe "T" sur le timbre.

source: Coll. Th. Lindekens

Lettre partie de Jadotville le 2 avril 1945 à destination de Jadotville.

Tarif: valable du 15-9-1935 au 1-7-1948

• Lettre à distribuer dans le rayon de 2 km du bureau de dépôt, par 50 gr ou fraction de 50 gr: 0.50fr.

Affranchissement: (manque 0.25fr.)

• 25c. - palmiers - lilas - prédominance française

La lettre a été taxée au double de ce qu'il manquait (manque 0.25 fr. donc taxation à 0.50 fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

• 50c. - palmiers - vert - prédominance française + griffe "T" sur le timbre.

Les Congolâtres



source : Collection privée

Lettre partie de Kindu le 2 février 1944 à destination de Costermansville.

Tarif: valable du 1-12-1940 au 31-3-1950

• Lettres jusqu'à 10 gr par échelon supplémentaire de 10 gr: 2.50fr.

Affranchissement: (manque 0.25fr.)

• 75c. - palmiers - bande de 3 - violet foncé et noir - prédominance néerlandaise

La lettre fut taxée à l'arrivée à Costermansville, au double de ce qu'il manquait (manque 0.25fr. donc taxation à 0.50fr.)

Affranchissement pour la Taxe:

• 50c. - palmiers - vert - prédominance française

La griffe "T" (pour TAXE) ici n'a pas été appliquée sur le timbre.

Lettre partie de Goma le 21 février 1948 à destination de Costermansville où elle parvint le 23 février.

Tarif: valable du 1-12-1940 au 31-3-1950

 Lettres jusqu'à 10 gr par échelon supplémentaire de 10 gr: 2.50fr.

2.5011

Affranchissement: (manque 0.95fr.)

- 15c. palmiers (10x.) brunrouge - prédominance française
- 5c. palmiers rouge bilingue

La lettre n'a pas été taxée au double de ce qu'il manquait. La poste a juste appliqué une taxation simple (95c.).

Affranchissement pour la Taxe:

- 75c. palmiers violet foncé et noir prédominance française
- 20c. palmiers bleu prédominance néerlandaise



source : Coll. Th. Lindekens

Pas de griffe "T" pour signaler la Taxe.